

Acte pour étendre et amender l'Acte pour établir un Fonds Consolidé d'Emprunt Municipal pour le *Haut-Canada*, en l'appliquant au *Bas-Canada*, et pour d'autres fins.

Acte pour mieux pourvoir à la liberté des Elections.

Acte pour amender l'Acte qui incorpore la Compagnie des Mines du *Haut-Canada*.

Acte pour amender l'Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'Autorités Municipales dans le *Bas-Canada*.

Et qu'ensuite, il avait adressé Son Excellence le Gouverneur-Général, comme suit :—

Qu'il plaise à Votre Excellence,

L'Assemblée Législative a voté les Subsidés requis pour le Service Public, et nous sollicitons maintenant Votre Excellence de donner sa Sanction au Bill, intitulé : "Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent, pour défrayer certaines Dépenses du Gouvernement Civil de la Province, pour l'année Mil huit cent cinquante-quatre, et pour certaines fins pour lesquelles des Subsidés sont requis ; et aussi pour prélever un Emprunt sur le crédit du Fonds Consolidé du Revenu."

Auquel Bill la Sanction Royale a été donnée dans les termes suivants :—

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux Sujets, accepte leur bienveillance, et sanctionne ce Bill."

M. l'Orateur a fait rapport, Que les deux Chambres s'étaient rendues auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général, ce jour, avec leur Adresse, à laquelle il avait plu à Son Excellence de donner la Réponse suivante :—

Honorables Messieurs et Messieurs,

L'expression de votre approbation et de votre estime, dans un pareil moment, m'est on ne peut plus agréable. Je sais que j'apportai peu de qualités dans l'exercice des fonctions de Gouverneur-Général du *Canada*, si ce n'est le désir le plus ardent de remplir mon devoir envers ma Souveraine et le Peuple de cette Province, et une juste appréciation de la grandeur et de l'importance de la tâche qui m'était confiée.

Si mes efforts ont été couronnés de quelque succès, il faut principalement l'attribuer à ce que j'ai, pendant tout le temps, coopéré de bon cœur avec les autres branches du Parlement Provincial, et avec les hommes publics jouissant de sa confiance.

J'attache le plus grand prix au témoignage que vous rendez dans cette Adresse, de l'avancement qui a eu lieu dans le bonheur et la prospérité de la Province. Je prie Dieu que le *Canada* chemine d'un pas accéléré dans toutes les branches du progrès matériel et moral, dans toute la suite des temps, et que cette magnifique Province continue à fournir un exemple des nobles fins auxquelles un peuple intelligent peut faire servir un système de Gouvernement libre.

Alors, sur motion de l'Honorable M. *Chabot*, secondé par M. *Casault*,

La Chambre s'est ajournée jusqu'à Vendredi, le vingt-troisième jour de Février prochain.